



AMUREBA

**Révision des mécanismes
de soutien AMURE et UREBA**

Situation actuelle – AMURE / UREBA

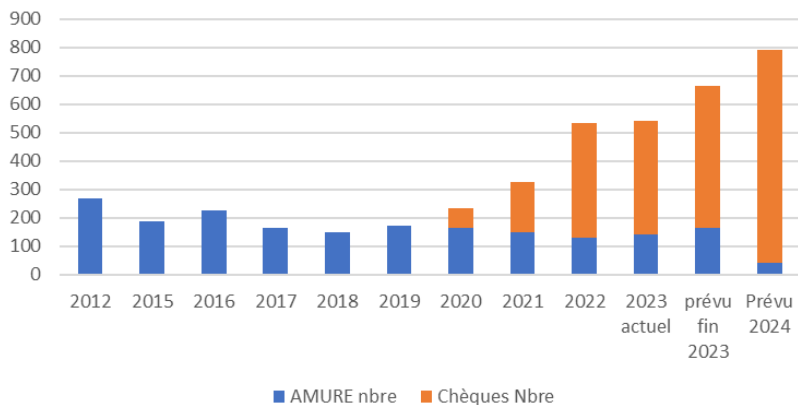
- Dispositifs de soutien à la réalisation d’audit et d’étude par des auditeurs agréés par la Région Wallonne :
 - AMURE = ADB uniquement
 - CE = chèque énergie = PME uniquement
 - UREBA = secteur public, asbl
- De nombreux bénéficiaires potentiels exclus (asbl, GE hors adb, etc..).
- Très complexe : diversité des outils, des délais, des montants, des agréments, etc...
- Pas de lien avec dispositif de financement Région Wallonne / Fédéral
- Durée de traitement SPW variable et non prévisible pour bénéficiaire (octroi / liquidation)
- Qualité de prestation trop dépendante de l’auditeur choisi.

Evolution thématique Energie PME & GE

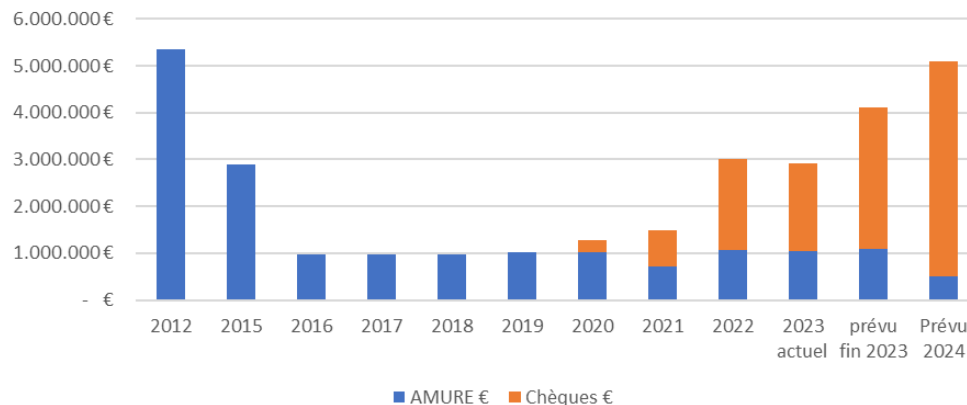
11/10/2023

3

Nombre de dossier



Impact financier



Nombre d'auditeurs labellisés ou en cours de labellisation (Q2 2023)

Entreprise : 113

Secteur public : 79

OBJECTIFS de la réforme AMUREBA

11/10/2023

4

1. **Simplification** pour tous les porteurs de projets public et privé (hors citoyen)
 - Démarche administrative plus simple et compréhensible
 - Rapport d'audit ou d'étude clarifié pour faciliter la décision et le passage à l'action
 - Accélérer les démarches de concrétisation (permis, aide à l'invest, CTB, CV, ...)
2. Soutenir **l'ensemble du cycle** de réalisation d'un projet pour un impact sur le long terme
3. **Financement cohérent** avec les besoins des secteurs
4. **Accompagner** les auditeurs
 - Mieux former, informer, outiller et encadrer
 - Accroître la qualité des prestations de l'ensemble des auditeurs
 - Démarche d'agrément (labellisation) unifiée pour les auditeurs (experts) valable pour tous les bénéficiaires

SE DONNER LES MOYENS DE NOS AMBITIONS !

Simplification administrative

- Regroupement dans un seul dispositif de subvention :
 - ✓ Tertiaire & Industrie & Accord Volontaire
 - ✓ Secteur public et privé

- Une seule plateforme web pour la gestion complète des dossiers
 - ✓ De l'introduction à la liquidation
 - ✓ Création de compte simplifié via ITSME et CSAM
 - ✓ Interconnexion avec la BCE
 - ✓ Gestion des rôles intégrées (contact d'autorité, de référence, expert).
 - ✓ Pré validation automatique des critères d'éligibilités

- Délais de rigueur pour tous : 5 jours ouvrés octroi, 40 jours ouvrés liquidation

- Nombre d'intervention limitée par unité d'établissement au lieu de n° BCE

Des rapports à différents niveaux de lecture

11/10/2023

6

Résumé exécutif

Objectifs court & long terme

Plan d'action validé

Next Step

Contexte

Informations
administratives

Contexte
qui, quand, comment ?

Description du Périmètre
Quoi ?

Analyse

Analyse des flux
énergétiques

Indices de performances

Listes complète des actions
d'améliorations

Validation du modèle
énergétique

Objectifs du bénéficiaire et
élaboration de scénario

Annexes

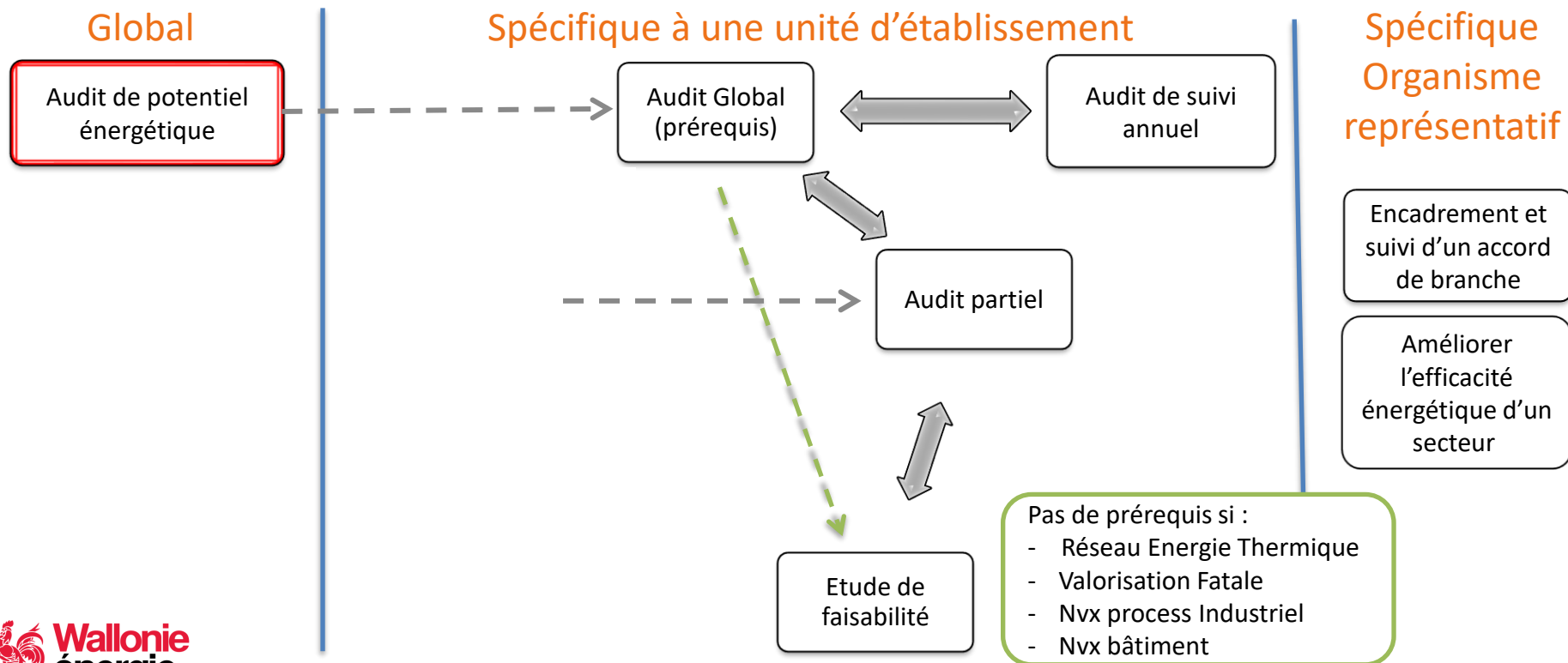
Hypothèses de calcul

Détails des pistes
d'amélioration

Résumé pour démarches
futures (permis, invest,
etc...)

Evolution du cycle d'audits et d'études soutenus

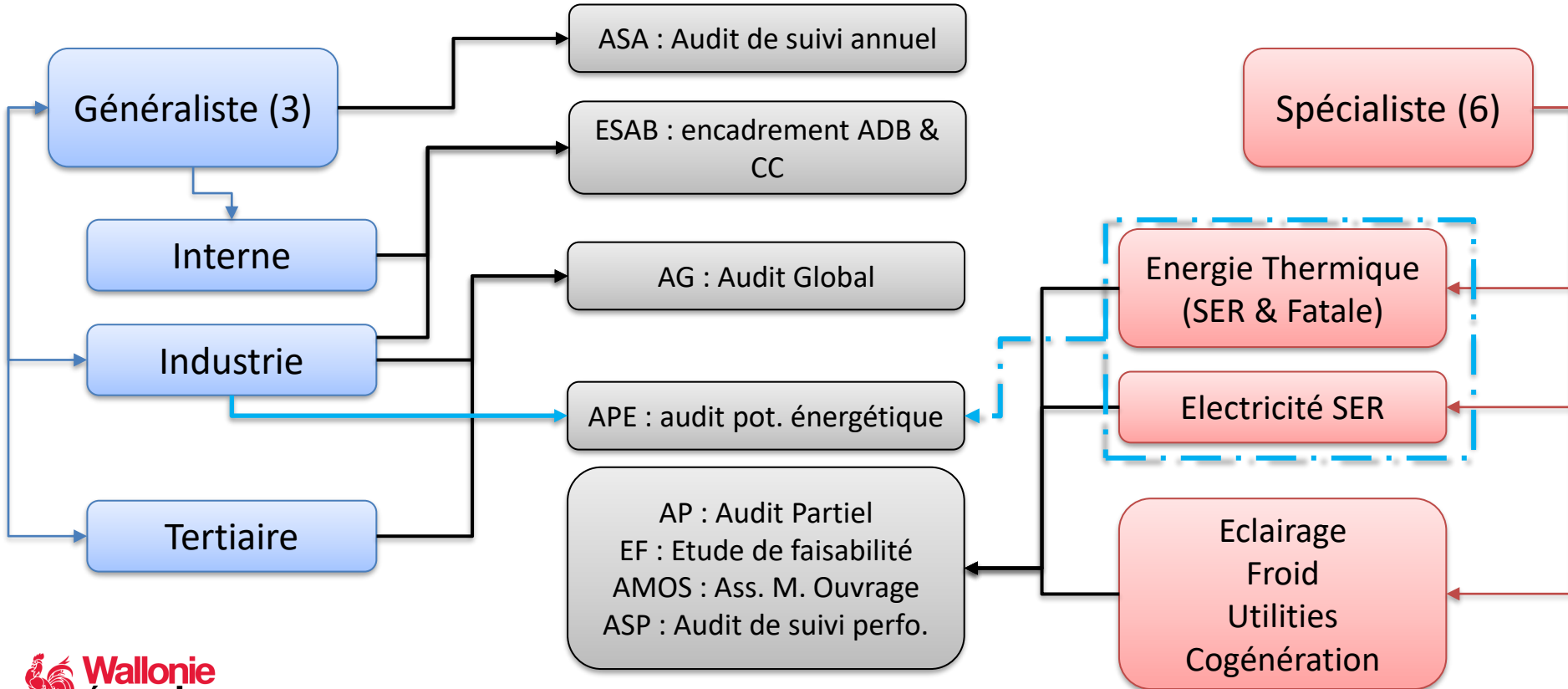
11/10/2023
7



De nouvelles compétences des auditeurs

11/10/2023

8



Modification des aspects financiers

- Taux d'intervention suivant RGEC (art.49) : 60% GE - 70% PME (HTVA)
- Plus de limitation « minimis » pour les PME (200 k€ sur 3 ans)
- GE hors accord de branche : accès au dispositif sauf les audits (car obligatoire)
- Paiement de la prestation directement au prestataire par SPW (idem chèque entreprise)
- Phase transitoire : pas de basculement des dossiers dans le nouveau dispositif

Plafond d'intervention par prestation

11/10/2023
10

Bénéficiaire	Fédération	PME	GE ADB ou CC	GE hors ADB ou CC
APE : Audit Potentiel énergétique	/	10.000 €	30.000 €	/
AG : Audit Global	/	8.000 € ↑	40.000 €	/
ASA : audit suivi annuel	/	2.000 €	4.000 €	/
AP : Audit Partiel	/	5.000 €	20.000 €	/
EF : Etude de faisabilité	/	5.000 €	35.000 €	15.000 €
AMO : assistance à la maîtrise d'ouvrage	/	5.000 €	30.000 €	10.000 €
ASP : audit suivi performanciel	/	2.500 €	10.000 €	5.000 €
ESAB : Encadrement et suivi ADB / CC	80.000 €	/	/	/
L'action visant à améliorer l'efficacité énergétique d'un secteur	20.000 €	/	/	/

Nombre d'intervention par cycle et unité d'établissement

11/10/2023
11

Durée d'un cycle = 4 ans

1 x sur le cycle

AG : Audit Global

APE : audit pot. énergétique

3 x sur le cycle

ASA : Audit de suivi annuel

4 x sur le cycle

AP : Audit Partiel

EF : Etude de faisabilité

AMOS : Ass. M. Ouvrage

ASP : Audit de suivi perfo.

ESAB : encadrement ADB &
CC

- Demande / renouvellement de labellisation
 - ✓ Via la même plateforme digitale que les subventions
 - ✓ « Only Once » : un document déjà fournis sur la plateforme est automatiquement pris en compte
 - ✓ Délégation à l'administration de la décision d'octroi et donc réduction des délais
 - ✓ Stage 1 an dans maximum 3 compétences simultanées
- Justificatif via :
 - ✓ rapports AMUREBA ou autres,
 - ✓ formations,
 - ✓ certifications,
 - ✓ prestations d'expertise pour une instance publique belge
- Transition avec SPW vers nouvelles compétences pour auditeurs « historiques »

Accompagner les auditeurs : Formation

- Obligation de suivre une formation pour tous les auditeurs
- Formation AMUREBA pour les nouveaux auditeurs - 3 jours
 - ✓ Soit durant l'année de stage
 - ✓ Soit avant l'introduction de la demande de labellisation
- Formation de perfectionnement - 1 jours
 - ✓ Phase transitoire : si module de formation à l'audit énergétique AMURE déjà suivie < 3 ans.
 - ✓ Phase transitoire : un an pour suivre la formation (dès que disponible)
 - ✓ < 3 ans si demande de renouvellement.

La méthodologie AMUREBA est évolutive

- en fonction des besoins du marché
- du feedback des auditeurs

Accompagner les auditeurs : Méthodologie

- Obligation d'appliquer la méthodologie dans les prestations subventionnées
- Méthodologie à tiroir
 - ✓ Dispositions transversales
 - ✓ Dispositions spécifiques par type de bénéficiaire
 - ✓ Dispositions spécifiques par type d'étude
- Boite à outils
 - ✓ Canevas de rapportage par type d'étude (obligatoire) sous format « table des matières commentées »
 - ✓ Canevas des informations utiles à mentionner pour démarches ultérieures (aide à l'invest, etc...)
 - ✓ Publication d'outils d'analyse
 - ✓ Liste de formation validée par le SPW (interne ou externe) pour la demande de labellisation
 - ✓ Mise à disposition d'informations statistiques (2024 -2025)
 - ✓ Autres sur base du feedback des auditeurs...

- Un auditeur Interne peut :
 - Réaliser des prestations d'audit de suivi annuel
 - Réaliser des prestations d'encadrement des Accords de Branches ou Convention Carbone
- Pour le compte de son employeur uniquement
- Compétence exclusive
- L'encadrement et le suivi d'un accord de branche doit être sous la responsabilité d'un auditeur Généraliste Industrie ou Généraliste Interne

Accompagner les auditeurs : Divers

- Les informations recueillis par le SPW dans le cadre des audits seront exploitées pour la réalisation de rapports statistiques et rendu public.

Le SPW encourage les auditeurs et porteurs de projet à nous communiquer leurs besoins

- Collaboration entre auditeurs encouragée et favorisée

En Bref : Intérêts pour le bénéficiaire

- Donne une vision objective des actions les plus rentables
- Facilite le financement d'un projet
- Un seul portefeuille digital pour la gestion de tous les dossiers
- Flux financier simple, géré par plateforme digitale
 - Quote-part de 30% ou 40% payée par bénéficiaire au SPW
 - Quote-part + solde HTVA payé par SPW à l'auditeur
- Procédure simple avec délais garantis
 - 5 jours octroi
 - 40 jours liquidation
- Garantie de qualité des prestations
 - auditeur labellisé + contrôle SPW + structure de rapportage

Ligne du temps



Concept et analyse

Validation note guidance CAB HENRY

Validation AGW 1^{ere} lecture

Validation AGW 2^{eme} lecture

Validation AGW 3^{eme} lecture + Modification Décret

Go live GE + PME

Mise en œuvre Partie Public

Q1 2020

Q4 2020

Q1 2021

Q1 2023

Q3 2023

01 / 2024

31/01/24

Q4 2024 ?



Merci de votre attention

gregory.tack@spw.wallonie.be

amure.energie@spw.wallonie.be